

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE  
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille dix, le 25 mars , à 19 heures, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Pascal GALLEGO

Date de convocation du Conseil communautaire : 5 mars 2010

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS
  - ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
  - CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Michel PICONTO
  - CUSSAC : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA,
  - LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
  - LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
  - LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Roland HEBRARD, Guy GUINARD, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
  - MACAU : Christel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Pierre CABANY
  - MARGAUX : Jacqueline DOTTAÏN, Jean-Marie GAY, Claude BERNIARD
  - LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Michel LANCADE, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Christian VELLA, Josette JEGOU, Annick MORA
  - SOUSSANS : Pascal GALLEGO, Ludovic LALANDE, Pierre-Yves CHARRON
- Absents, excusés : Fabien CAILLER, Christine NADALIE

**Concerne : Débat d'Orientations Budgétaires 2010**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

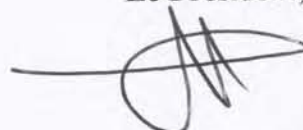
**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président , lors de sa réunion du 25 mars 2010

► donne acte à Monsieur le Président de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2010, après avoir pris connaissance du document tel qu'annexé.

*Certifié exécutoire :  
Reçu en Sous-Préfecture le  
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme  
Arsac, le 26 mars 2010

Le Président,



Gérard DUBO

**Acte à classer**

DOB2010

|                |                |                    |                                 |             |          |
|----------------|----------------|--------------------|---------------------------------|-------------|----------|
| <b>1</b>       | <b>2</b>       | <b>3</b>           | <b>4</b>                        | <b>5</b>    | <b>6</b> |
| En préparation | Pour signature | Prêt à transmettre | En attente retour<br>Préfecture | > AR reçu < | Classé   |

Identifiant FAST : ASCL\_3\_2010-03-30T15-05-03.00 ( MI22649505 )

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20100325-DOB2010-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Débat d'Orientations Budgétaires 2010

Date de décision : 25/03/2010



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.1. débat dorientations budgétairesActe : [délib DOB 2010.PDF](#)Pièces jointes : [DOB 2010.PDF](#)

|                     |                     |                                      |
|---------------------|---------------------|--------------------------------------|
| Préparé             | Le 30/03/10 à 15:05 | Par <a href="#">PERIER Jean-Marc</a> |
| Transmis            | Le 30/03/10 à 15:05 | Par <a href="#">PERIER Jean-Marc</a> |
| Accusé de réception | Le 30/03/10 à 17:19 |                                      |

## **Débat d’Orientations Budgétaires**

**2010**

- **Préambule**
- **Introduction**
- **I) La Loi de Finances pour 2010**
- **II) La Taxe Professionnelle**
- **II) Les finances communautaires**
  - **Section de Fonctionnement**
  - **Section d’Investissement**
- **IV) les projets 2010**

**Conseil Communautaire du 28 Janvier 2010**

## **Préambule**

Comme la Loi d'Orientation du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République et l'article L.2312-1 3<sup>ème</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales l'indique, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus doivent organiser un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) représente une étape importante de la procédure budgétaire des collectivités locales.

Son objet est d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer leur choix, à l'occasion du vote du budget primitif qui aura lieu le 25 mars prochain.

Ce débat ne donne pas lieu à vote.

## **Introduction**

Le DOB 2010 s'inscrit dans un environnement financier, économique et fiscal pour le moins incertain. La crise financière aux conséquences non encore mesurées nécessite la prise en compte de ce contexte avec, en particulier, une croissance mondiale et européenne faibles (voisine de 0,5 % pour la France).

L'élaboration du budget 2010 est rendue difficile par l'évolution non connue des grandes recettes de la Communauté de Communes : Taxe Professionnelle, Dotation Globale de Fonctionnement.

La réforme de la fiscalité locale entraînera un changement majeur pour la principale ressource de la CdC, mais il est impossible d'en apprécier les conséquences à moyen et long terme sur ses finances et sur ses capacités futures d'investir.

Du fait de la réforme de la fiscalité locale, la Dotation Globale de Fonctionnement subira elle aussi des modifications importantes dans les années à venir. Toute modification de ses règles d'évolution et de répartition aura un impact direct sur cette autre ressource de fonctionnement de la Communauté de Communes.

Après avoir évoqué la petite progression des concours financiers de l'État, le point sera fait sur la réforme de la Taxe Professionnelle. L'évolution des sections de fonctionnement et d'investissement sera rappelée avant d'évoquer les projets 2010.

## **I La Loi de Finances pour 2010**

Tels que présentés dans le projet de loi de finances pour 2010, les concours financiers de l'État aux collectivités locales progresseront au total, à périmètre constant, de 1,2% si l'on tient compte du Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), et seulement de 0,6% hors FCTVA.

La progression des concours financiers de l'État en faveur des collectivités territoriales se répartit entre une augmentation du FCTVA, évaluée à 0,4 milliard d'euros (+6%), et une progression fixée à 0,6 % des autres concours, soit seulement +0,3 milliard d'euros.

L'indexation de la DGF sur l'inflation prévisionnelle, ramenée à 0,6 %, ne produit qu'un accroissement de 245 M € et atténue d'autant les prélèvements opérés sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales.

La ligne directrice du projet de loi de finances dans sa partie « Evaluations préalables des articles » (article 13) est explicite : « *compte tenu des contraintes pesant sur l'évolution de certaines dotations, et dans l'optique de faire participer les collectivités territoriales à l'effort de maîtrise des finances publiques, par la définition d'un objectif de progression des concours de l'État de 0,6 % hors Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée, il est nécessaire de modérer, voire de minorer, l'évolution de certaines dotations.* »

## **II) La Taxe Professionnelle**

L'article 2 de la Loi de Finances pour 2010 relatif à la suppression de la Taxe Professionnelle instaure un mécanisme transitoire pour l'exercice 2010.

Ce mécanisme prévoit le versement d'une dotation appelée « compensation relais » qui garantit pour chaque collectivité bénéficiaire un produit égal soit au montant TP perçu en 2009, soit si cela est plus favorable au produit des bases TP 2010 par le taux TP 2009, dans la limite où celui-ci n'est pas supérieur de 1% au taux TP 2008.

Eu égard au développement économique et à l'implantation des entreprises sur le territoire, il est certain que le produit des bases TP 2010 par le taux TP 2009 devrait être retenu.

Le montant définitif de la compensation relais sera notifié en juillet 2010 et les versements mensuels seront ajustés en conséquence.

Le plafond de participation dont bénéficient certaines entreprises implantées sur notre territoire sera identique en 2010 à celui de 2009, soit 9 209 €.

Si pour 2010, la Communauté de Communes a l'assurance de pouvoir inscrire dans son budget, un montant au moins identique pour la compensation relais que le montant TP perçu en 2009, l'incertitude la plus grande règne pour 2011.

Les premières simulations proposées par les services de Bercy font apparaître avec le nouveau mode de calcul une forte augmentation des recettes pour la Communauté de Communes. Malheureusement, l'excédent de recettes constatées devra être reversé au Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR).

## **III) Les finances communautaires**

Avant de pouvoir évoquer les projets 2010, il paraît nécessaire de s'arrêter sur l'évolution des sections de fonctionnement et d'investissement depuis 2005, au travers des données chiffrées et de la représentation graphique des chapitres budgétaires correspondants. Les chiffres sont issus des Comptes Administratifs de 2005 à 2008 et du Budget 2009.

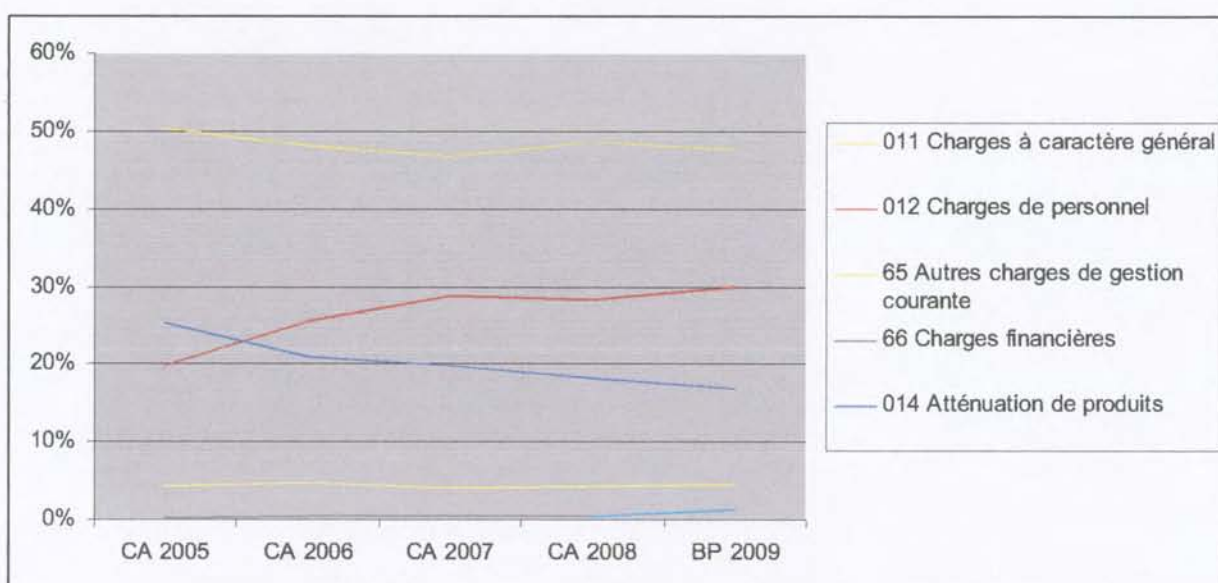
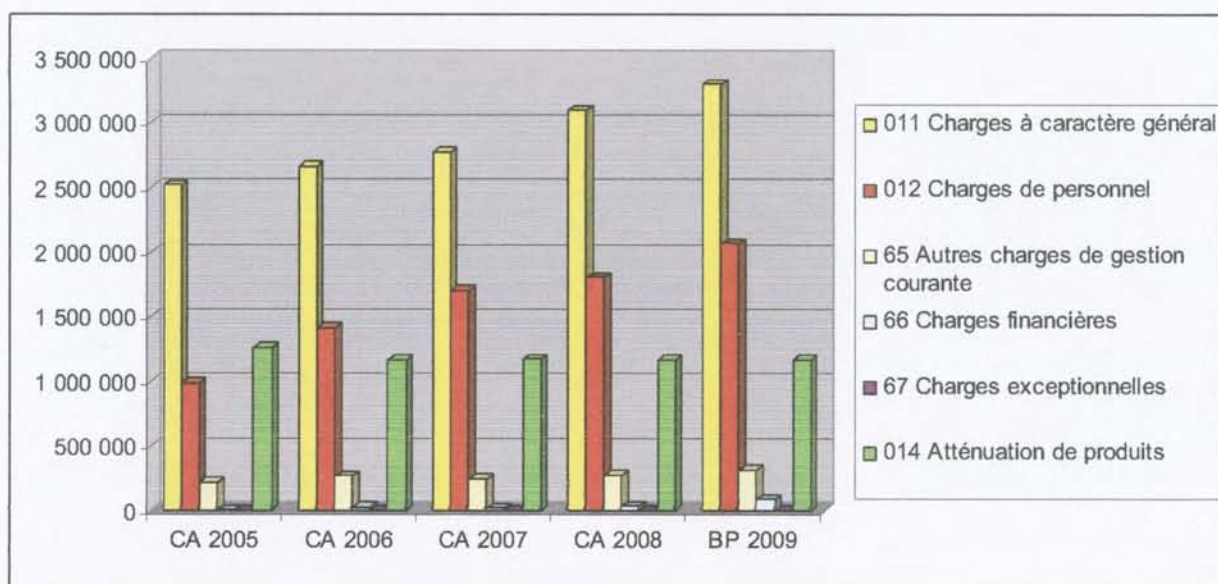
### **▪ Section de Fonctionnement**

Le graphique avec les histogrammes reprend les montants financiers par chapitre.

Les courbes sont la représentation graphique de la représentation des pourcentages de ces mêmes chapitres au regard du montant total de la section.

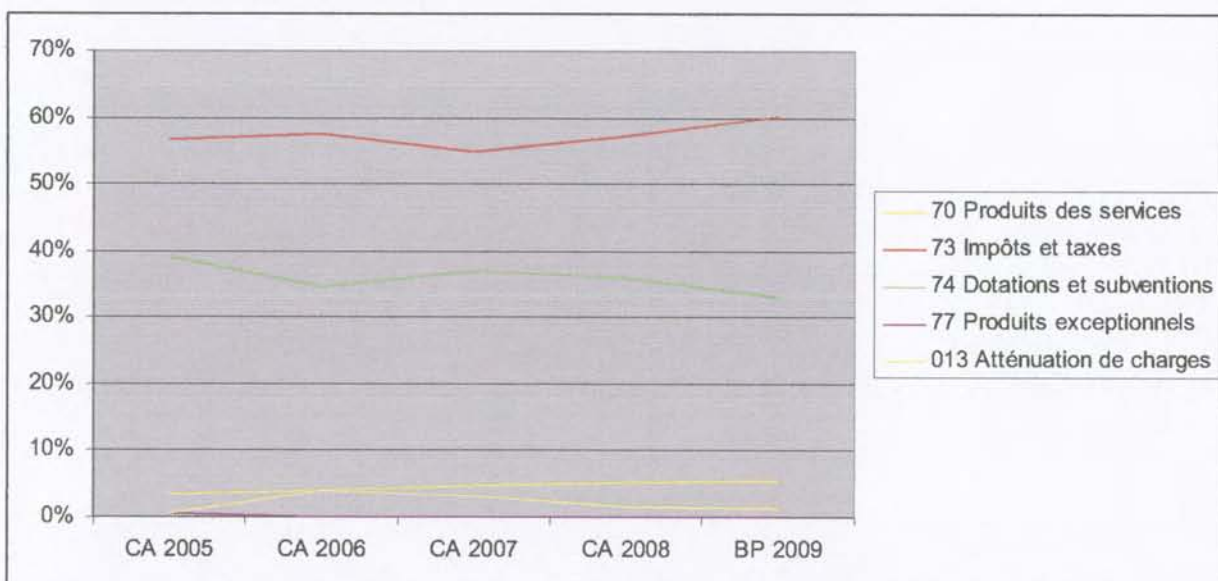
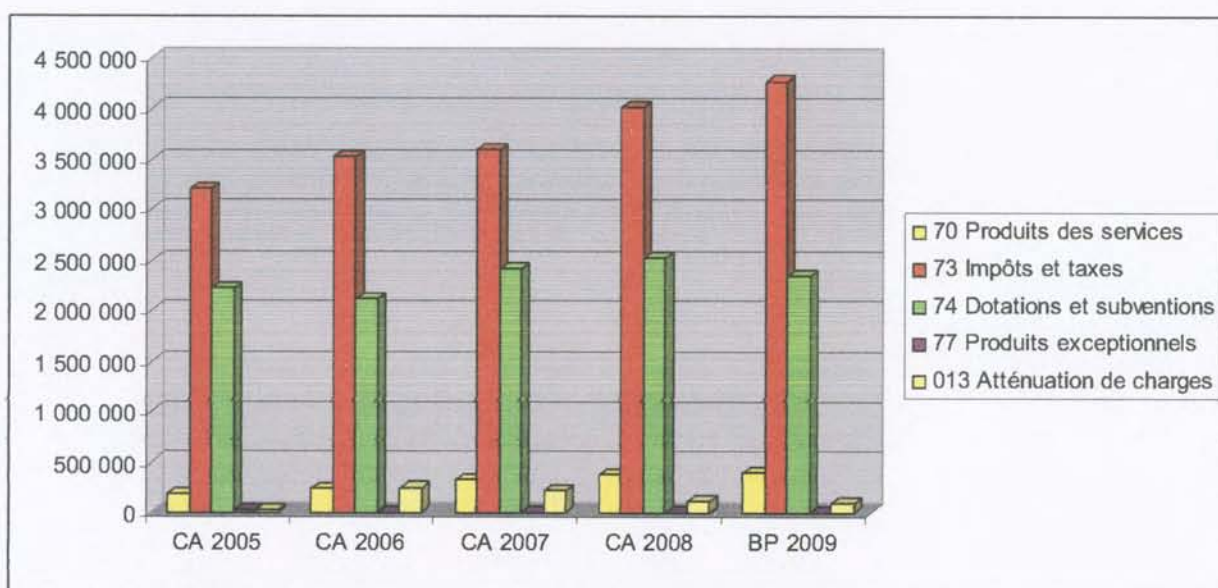
◦ Dépenses

| Chap | Libellés                           | CA 2005   | CA 2006   | CA 2007   | CA 2008   | BP 2009   |
|------|------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 011  | Charges à caractère général        | 2 519 193 | 2 661 649 | 2 772 819 | 3 095 510 | 3 300 841 |
| 012  | Charges de personnel               | 989 936   | 1 411 169 | 1 703 124 | 1 804 185 | 2 067 440 |
| 65   | Autres charges de gestion courante | 220 743   | 265 199   | 245 745   | 272 862   | 314 220   |
| 66   | Charges financières                | 6 850     | 22 657    | 21 575    | 34 533    | 89 500    |
| 67   | Charges exceptionnelles            | 85        | 156       | 923       | 164       | 1 200     |
| 014  | Atténuation de produits            | 1 264 974 | 1 164 262 | 1 173 959 | 1 167 255 | 1 167 255 |



◦ **Recettes**

| Chap | Libellés                            | CA 2005   | CA 2006   | CA 2007   | CA 2008   | BP 2009   |
|------|-------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 70   | Produits des services               | 189 389   | 240 653   | 321 077   | 373 059   | 390 650   |
| 73   | Impôts et taxes                     | 3 205 231 | 3 520 375 | 3 590 935 | 4 010 490 | 4 273 000 |
| 74   | Dotations et subventions            | 2 223 570 | 2 116 415 | 2 414 529 | 2 517 540 | 2 351 570 |
| 75   | Autres produits de gestion courante | 57        |           | 2 356     | 1 152     |           |
| 76   | Produits financiers                 |           |           |           | 1 272     |           |
| 77   | Produits exceptionnels              | 25 151    | 180       | 814       | 1 206     | 1 501     |
| 013  | Atténuation de charges              | 23 243    | 247 781   | 216 874   | 115 585   | 101 280   |



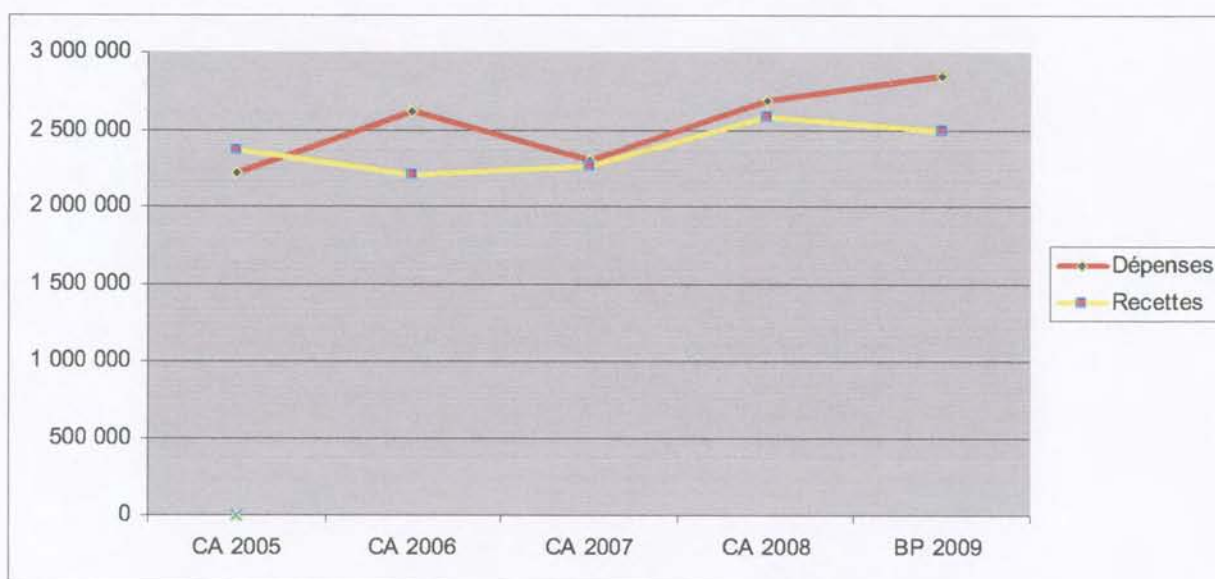
Dans le cadre de la Section de Fonctionnement, un zoom particulier est fait sur l'évolution des dépenses et recettes liées aux déchets :

|         | Dépenses  | Recettes  |
|---------|-----------|-----------|
| CA 2005 | 2 221 000 | 2 366 000 |
| CA 2006 | 2 622 000 | 2 210 900 |
| CA 2007 | 2 301 000 | 2 260 000 |
| CA 2008 | 2 687 000 | 2 590 000 |
| BP 2009 | 2 850 000 | 2 629 430 |

Les recettes sont ainsi réparties :

|         | TEOM      | Autres  |
|---------|-----------|---------|
| CA 2005 | 1 817 000 | 549 000 |
| CA 2006 | 1 992 500 | 218 400 |
| CA 2007 | 2 085 000 | 175 000 |
| CA 2008 | 2 264 000 | 326 000 |
| BP 2009 | 2 404 717 | 224 713 |

Le graphique ci-dessous permet de comparer l'évolution des recettes et des dépenses pendant la période 2005 à 2009, en rappelant comme précédemment que les chiffres sont issus des Comptes Administratifs de 2005 à 2008 et du Budget 2009.

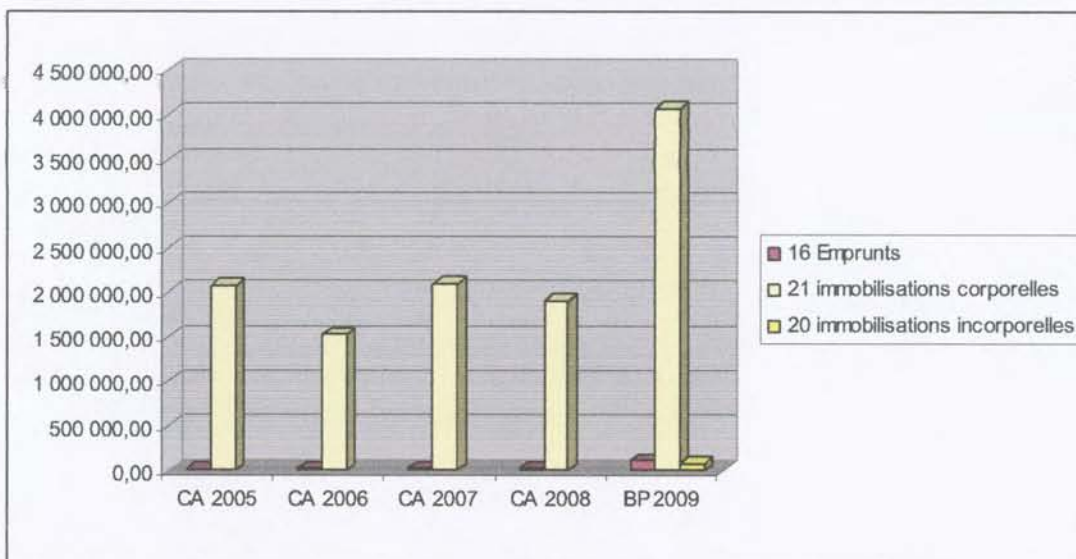




## ▪ Section d'Investissement

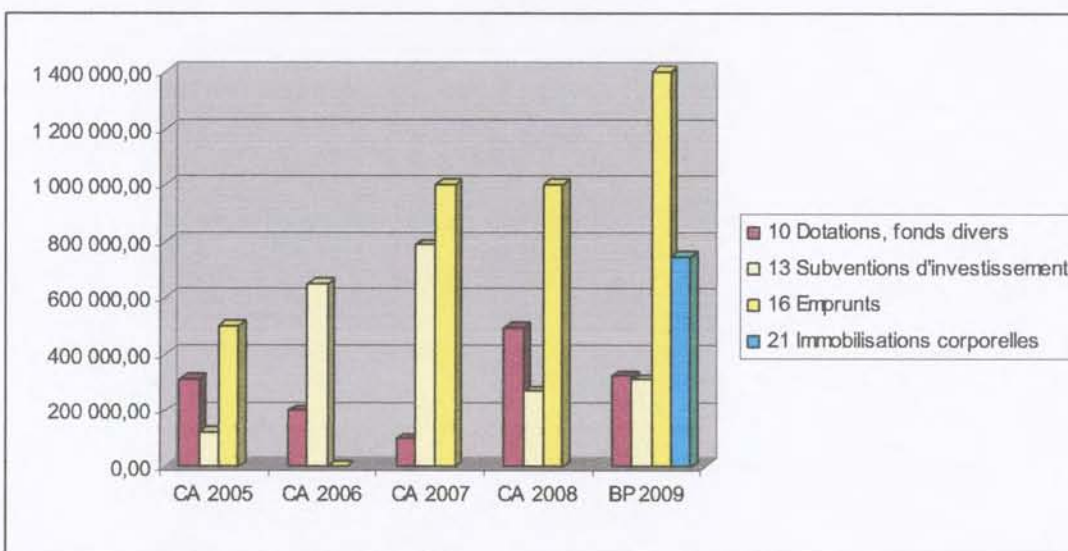
### ◦ Dépenses

| Chap | Libellés                      | CA 2005      | CA 2006      | CA 2007      | CA 2008      | BP 2009      |
|------|-------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| 16   | Emprunts                      | 18 015,74    | 25 112,31    | 26 294,15    | 28 811,09    | 112 300,00   |
| 21   | immobilisations corporelles   | 2 076 410,14 | 1 529 689,97 | 2 098 446,90 | 1 906 226,34 | 4 078 300,00 |
| 20   | immobilisations incorporelles |              |              |              |              | 82 000,00    |



### Recettes

| Chap | Libellés                     | CA 2005    | CA 2006    | CA 2007      | CA 2008      | BP 2009      |
|------|------------------------------|------------|------------|--------------|--------------|--------------|
| 10   | Dotations, fonds divers      | 308 651,00 | 198 991,00 | 98 245,00    | 491 882,00   | 319 948,00   |
| 13   | Subventions d'investissement | 120 882,04 | 649 353,64 | 788 308,01   | 266 643,10   | 307 160,00   |
| 16   | Emprunts                     | 500 000,00 | 0,00       | 1 000 000,00 | 1 000 000,00 | 1 400 000,00 |
| 21   | Immobilisations corporelles  |            |            |              |              | 744 961,00   |



## **IV) les projets 2010**

### **Développement économique/S.C.O.T./Nouvelles compétences**

- **I) Développement Economique**

- **ZA Chagneau**

- L'accueil de nouvelles entreprises devrait se concrétiser cette année sur des acquisitions foncières en cours, hors lotissement.

- \* projet de lotissement remis en 2011. Si une évolution favorable se présente en 2010, une Décision Modificative sera présentée.

- \* l'achat du terrain Porcheron doit être réalisé en 2010 ainsi que les négociations pour sa revente.

- **ZA Aygue Nègre**

- Les nouvelles entreprises vont poursuivre leur installation, les permis de construire sur les terrains commercialisables ayant tous été déposés. Les travaux différés dans l'attente de l'installation des entreprises (trottoirs, espaces verts) seront réalisés au cours du printemps 2010.

- La procédure d'expropriation se poursuit, le dossier préalable à la Déclaration d'Utilité Publique ayant été déposé en préfecture, afin de réaliser la deuxième phase d'aménagement.

- **ZA Terre de Pont**

- L'étude préalable visant à pouvoir déposer un permis d'aménager au cours du premier semestre est lancée. Si le permis est accordé, la Communauté de Communes pourra réaliser les acquisitions foncières en suivant.

- **II) S.CO.T.**

- Les travaux de révision vont se poursuivre. Une attention particulière sera apportée aux orientations qui seront données afin de ne pas obérer les possibilités de développement de la Communauté de Communes.

### **Jeunesse**

Certaines demandes d'aménagement seront étudiées afin d'améliorer l'accueil des enfants. Entre 2008 et 2009, l'effectif accueilli dans les ALSH a augmenté d'environ 15 %.

Les actions « passerelles » pour les enfants de 11 à 14 ans, 152 enfants accueillis et « jeunes », 73 participants, connaissent un réel succès, elles se poursuivront en 2010.

Le groupe de réflexion qui travaille sur la possibilité, à titre expérimental, de transférer à la Communauté de Communes, la gestion de l'Accueil Péri Scolaire (APS), rendra, dans le 1<sup>er</sup> trimestre, ses conclusions afin de pouvoir envisager ou non, ce transfert au 1<sup>er</sup> septembre prochain, pour les Communes qui le souhaitent.

## **Sécurité/Police Communautaire**

Le C.I.S.P.D. est mis en place. L'Assemblée plénière se réunira pour la première fois, en mars 2010, après que soit levée la période de réserve, liée aux élections, de Monsieur le Sous Préfet..

Afin de définir les axes d'intervention, un diagnostic va être établi sur le territoire de la Communauté de Communes.

## **Communication/Information/NTIC/Tourisme/Projets structurants**

- **I) Communication/Information/NTIC**

Deux nouveaux numéros du journal communautaire sortiront en 2010.

Début 2010, une consultation a été lancée pour la refonte du site Internet de la CdC. Celui-ci sera donc opérationnel en cours d'année.

- **II) Tourisme**

La Communauté de Communes a maintenant pris la compétence « Tourisme ». En 2010, les études décidées en septembre 2009, équipement touristique à Margaux et aménagement des Ports, seront réalisées.

## **Petite Enfance**

L'année 2010 va être marquée par l'ouverture de la micro crèche à Cantenac. Ce projet est l'aboutissement d'un travail en étroite collaboration avec les élus du territoire et les différents partenaires, CAF, Etat, MSA, Conseil Général. Neuf places d'accueil vont être ouvertes, accueil de 4 bébés et 5 moyens grands accompagnés par 4 agents et une éducatrice de jeunes enfants qui assurera le soutien technique.

Comme cela a été décidé en Conseil Communautaire de décembre, un demi poste va être créé, au RAM, afin de pouvoir répondre aux sollicitations des Assistantes Maternelles dont le nombre est en constante augmentation.

De plus, les travaux nécessaires à l'aménagement d'une antenne du RAM à Cussac seront réalisés. En effet le nord du territoire n'étant desservi par aucune antenne, les assistantes maternelles sont obligées de se rendre sur la commune de Margaux. Certains parents ne donnant pas l'autorisation aux assistantes maternelles de se déplacer, ou certaines assistantes maternelles n'ayant pas les équipements adaptés pour transporter 2 ou 3 enfants, ne peuvent participer à ces temps d'animation. Nous avons une proposition sur la commune de Cussac Fort Médoc, d'un local qui nous pourrait être mis à disposition, et permettre ainsi l'ouverture d'une antenne supplémentaire qui équilibrerait la répartition géographique des points d'accueil.

## **Aménagement des sites naturels/Valorisation des marais/Chemins de randonnée**

- **I) Valorisation des marais**

Un effort va être entrepris afin de mettre en place des circuits pédagogiques, avec l'apport des Directeurs d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, dans les marais.

- **II) Chemins de randonnée**

La Communauté de Communes en relation avec le Pays Médoc va finaliser le schéma des sentiers de randonnées.

## **Voirie**

La deuxième phase de la 3<sup>ème</sup> tranche voirie du programme communautaire devrait être lancée. Des travaux non prévus au moment de l'élaboration du programme pourraient compléter cette deuxième phase : la réalisation de la desserte de la zone artisanale de Lafont à Ludon Médoc, suite à l'installation de l'entreprise Ballande et le financement du giratoire desservant cette ZA, giratoire sous maîtrise d'ouvrage départementale.

## **Habitat/P.L.H./Gens du Voyage**

- **I) Habitat**

Le Programme Local de l'Habitat devra être validé en 2010.

- **II) Gens du voyage**

Il faut espérer que 2010 permettra de voir la réalisation tant de l'aire d'accueil que de l'aire de petit passage afin de remplir les obligations liées au Schéma Départemental avant la présentation des modifications qui vont lui être apportées.

## **Environnement**

Le choix des entreprises ayant répondu aux appels d'offres lancés en 2009, pour la gestion des déchetteries et le transport et traitement des Ordures Ménagères, a fait l'objet de délibérations présentées en janvier dernier.

Au mois de juin, il appartiendra, après les orientations retenues au sein du Groupe de travail et du Bureau, au Conseil Communautaire de se prononcer sur la mise en place de la Redevance Spéciale, de Redevance incitative et l'implantation de colonnes enterrées au vu des résultats des études lancées dans ces domaines

## **Autres points**

### **Extension locaux de la Communauté de Communes**

Du fait de l'évolution des compétences et de l'augmentation de la charge de travail, divers recrutements de personnels ont été décidés lors de précédents Conseils Communautaires.

Afin de répondre aux besoins, mais aussi de respecter les contraintes relatives à l'accueil du public, en matière d'accessibilité, il est envisagé l'extension du bâtiment administratif de la Communauté de Communes.

### Gendarmerie

La Gendarmerie actuelle de MACAU a été réalisée pour un effectif de 10 à 12 gendarmes. Elle a une superficie de 150 m<sup>2</sup>, sur 2 niveaux.

Son effectif est de 21 gendarmes. Sa zone de surveillance s'étend sur 9 Communes. Les locaux actuels sont totalement inadaptés aux nécessités techniques et administratives. Ils ne répondent pas non plus aux besoins d'hébergement.

En 2006, un terrain d'environ 9 900 m<sup>2</sup> en bordure de la RD 2 a été trouvé et la CIRMAD en tant que promoteur se proposait de réaliser l'infrastructure. Entre 2006 et 2009, les contraintes financières des services de l'État ont ramené ce projet à la baisse qui ne pourra se réaliser qu'avec un soutien de la Commune de Macau (100 000 €) et de la Communauté de Communes (200 000 €).

### Groupes de travail

La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité mise en place va pouvoir avec l'aide d'un bureau d'études élaborer le Plan d'Accessibilité à la Voirie et aux Espaces publics (PAVE) et aux Établissements Recevant du Public (ERP).

Les différents Groupes de réflexion mis en place en 2009 :

- Réseaux
- plateforme gérontologique
- Transport
- Urbanisme

débuteront ou continueront leurs travaux afin de permettre à l'intercommunalité de répondre au mieux aux besoins des administrés.